Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 013-211300330-20261002-2026_121-CC

**MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE**
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

# DECISION DU MAIRE

**Objet :** Contrat de prestation pour l'animation d'un stage de bande dessinée par l'auteur Eric STOFFEL avec l'association ALTAC.

N°2026-121

Le Maire de la Commune d'Ensuès la Redonne,

**Vu** les articles L. 2122 - 22 et L. 2122- 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération N° 2026-07-CM du 20 mars 2026 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,

Considérant que la commune d'Ensuès-la-Redonne a mis en place une programmation culturelle au sein de la médiathèque municipale « Elisabeth Badinter »

Considérant que la médiathèque municipale propose pendant les vacances de Toussaint un stage BD animé par l'auteur/scénariste et illustrateur Eric STOFFEL pour 2 journées de stage de bande dessinée les 27 et 28 Octobre 2026 de 10h00 à 12h 00 et de 14h30 à 17h30 + un après-midi le 30 octobre de 14h30 à 17h30 + 1h de vernissage de 18h00 à 19h00.

Considérant que le public visé sera âgé de 8 à 13 ans et que le stage accueillera un maximum de 8 participants

## DECIDE

Article 1 : De signer un contrat avec l'association ALTAC

Article 2 : Le montant total de la prestation est de 1177 € TTC

Article 3 : La dépense est inscrite au BP 2026 article 6042/201

Article 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent territorialement dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Monsieur Le Trésorier Payeur.

Fait à Ensuès la Redonne,
Le 25 septembre 2026

MAIRIE de ENSUÈS LA REDONNE 13 Bouches du Rhône

Le Maire,

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 013-211300330-20261002-2026_121-CC

# CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE n°12 10/2026

**Entre les soussignés :**

M : **Michel ILLAC** .....
Agissant au nom de : **La Commune d'Ensuès-la-Redonne** .....
Adresse : **Hôtel de Ville - 15, avenue du Général Monsabert – 13 820** .....
En sa qualité de : **Maire** .....

**Appelé L'ORGANISATEUR d'une part**

**Et**

M : **Gilbert DONZEL** .....
Agissant au nom de : **ALTAC** .....
Adresse : **29 boulevard des Plombières – 13 003 Marseille** .....
En sa qualité de : **Président** .....

**Appelé LE PRESTATAIRE d'autre part**

Pour les prestations suivantes : **Animation d'un stage de BD par l'auteur Eric Stoffel avec l'association ALTAC.**

Il a été convenu ce qui suit :

1. **Intervenant :** Éric Stoffel.
2. **Lieu des interventions :** Médiathèque « Elisabeth BADINTER ».
3. **Dates :** 27 et 28/10/26 journée et le vendredi 30/10/26 après-midi.
4. **Horaires d'intervention :** de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30
5. **Nombre de séances :** 2 séances de 5h +1 séance de 3h + 1h de restitution. (Exposition+ goûter en présence des parents).
6. **Public :** 8-13 ans et un nombre maxi par séance de 8 participants.
7. **Objectif :** réalisation d'une planche BD.
8. **Montant TTC des ateliers :** 1177€
9. Règlement par mandat administratif à l'ordre de l'association « ALTAC » dès réception de la facture accompagnée d'un RIB.
10. Prestataire non assujetti à la T.V.A.
11. **Obligation de l'organisateur** : en sa qualité d'organisateur, il assurera et réglera les rémunérations, les charges sociales et fiscales attachées à la prestation de l'auteur.
12. Chacune des parties s'engage à vérifier que son assurance la couvre dans le cadre du déroulement de cette prestation.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 013-211300330-20261002-2026_121-CC

13.En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif compétent.
14.Si le nombre de participant est nul, le contrat pourra être reconduit.
15.Le prestataire devra déposer la facture du prestataire sur le site Chorus Pro.

**CONTRAT ETABLI EN DEUX EXEMPLAIRES**

Signé à :.....

Le :.....

LE PRESTATAIRE :

Gilbert DONZEL

Signé à : Ensués-la-Redonne

Le : 28/09/2026

L'ORGANISATEUR :

Michel ILLAC

MAIRIE de ENSUÈS LA REDONNE
13 Bouches du Rhône